



SANCTION AUTORISÉE ou non?

Par **audrey22**, le **29/11/2013** à **14:10**

Bonjour, je ne sais plus quoi faire! c'est un petit long à expliquer comme ça! Y'aurait-il une personne qui pourrait m'aider? car j'ai signé un papier dans le bureau de mon patron qui fait office de recommandé pour une convocation à un rdv le 16 Décembre pour une sanction disciplinaire! on me reproche des choses mais on ne m'a pas changé mon contrat de travail....

Par **P.M.**, le **29/11/2013** à **16:05**

Bonjour,

Présenté comme ça, il me parait difficile de vous répondre car je ne vois pas pourquoi l'employeur devrait changer votre contrat de travail parce qu'il vous convoque à un entretien préalable à sanction au cours duquel vous pourrez vous expliquer...

Je vous conseillerais déjà de vous y faire assister par un Représentant du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **audrey22**, le **29/11/2013** à **17:26**

J'ai un contrat de travail en tant que magasinière dans le domaine automobile! Mon patron m'avait embauché dans le but de de me mettre vendeuse itinérante pa la suite chose que j'ai commencé a faire mais il ne me donne aucun moyen et n'a pas changer mon statut sur mon contrat de travail ni monté d'échelon! A l'heure d'aujourd'hui je fais le même travail que les autres magasiniers et vendeuse itinérante quelques jours dans la semaine. A l'heure d'aujourd'hui il me reproche une journée que j'ai oublié de préparer (une tournée des garages avec un responsable ventes externes de la marque. Il m'en fait baver et je pense que c'est depuis qu'il a su que je m'étais renseigné par rapport à un maintien sur salaire suite a un arrêt maladie dont il n'avait pas le droit et qui ne m'a toujours pas été rendu d'ailleurs! Je ne peux pas me faire assisté par un délégué du personnel il n'y en a pas personne ne s'est présenté.... Normalement il aurait dû me changer de statut car la je fais deux boulots en même temps et tout ça pour un salaire de misère! Alors en plus d'avoir eu un maintien sur salaire suite a mon arrêt maintenant je vais avoir le droit à une mise à pied.... Encore une perte d'argent.... Voilà c'est assez compliqué a expliquer par écrit

Par **P.M.**, le **29/11/2013** à **18:28**

Si vous ne pouvez pas l'expliquer par écrit, vous pourriez quand même vous rapprocher d'une organisation syndicale pour contester la sanction que vous ne pouvez pas connaître accord si toutefois elle était prononcée...